

Fiche Action N°23	Développer les mesures de protection réglementaire		Priorité : **
ODD	Protéger et restaurer les habitats et les espèces à fort potentiel écologique		
OO	Préserver à l'aide des mesures d'encadrement de gestion		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées		Habitats concernés
	Toutes les espèces		Tous les habitats
Localisation et superficie concernées	L'ensemble de la zone humide		
Constats et Justification	<p>La démarche de création des sites protégés a été initiée dès les années 1970 sur le Marais poitevin. Le Site Natura 2000 comprend actuellement 19 sites à mesures de protection. Ils répondent à des enjeux de conservation et des opportunités d'actions. De nombreux acteurs interviennent sur ces sites protégés qu'il est important de fédérer afin d'améliorer les opportunités de création d'aires protégés et leur acceptation au niveau local.</p>		
	<p>Des documents de cadrage comme la stratégie nationale des Aires protégés (2020-2030), les deux stratégies régionales biodiversité et les documents stratégiques de façade (Nord-Atlantique Manche Ouest et Sud Atlantique) sont en cours de mise en œuvre. L'ensemble des actions Marais poitevin devront être en cohérence avec les stratégies supra territoriales.</p> <p>De plus, d'autres outils que les aires protégées existent et peuvent contribuer à la conservation des habitats et des espèces : les contrôles de la police de l'environnement (OFB), le classement des haies au titre des PLU, etc.</p>		
Modalités d'intervention	Les mesures non hiérarchisées		Descriptif de l'action
	1	Développer les sites protégés dans le cadre d'une stratégie concertée et partagée	<p>Harmoniser, animer et rendre opérationnel les stratégies supra territoriales d'aires protégées déclinées sur la Marais poitevin Marais poitevin (terrestres et marins).</p> <p>Les actions devront prendre en compte les habitats et espèces à enjeux, les pressions /menaces exercées (Humaines, changement climatique, etc.) et les opportunités d'actions (opérationnalité de la stratégie, etc.).</p> <p>Plusieurs axes d'actions sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création de nouveaux sites, - L'extension des sites actuels, - La création de corridor entre les sites protégés, - La diminution des pressions sur les habitats et les espèces, ainsi qu'autour des sites protégés. <p>Dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'actions des DSF les périmètres de parcs naturels marins sont identifiés comme des secteurs propices pour contribuer aux objectifs de mise en place de Zone de Protection Forte (ZPF) sur le milieu marin. Les réflexions seront étroitement coordonnées entre le PNR et le PN Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.</p> <p>Un travail avec les acteurs et usagers sera à conduire pour faire émerger les actions issues des plans d'actions territoriaux. Une concertation</p>

		<p>importante devra alors être nécessaire pour faire comprendre les réflexions et démarches engagées.</p> <p>Les outils de protection peuvent être de plusieurs type, RNN, RNR, APBHN, arrêté préfectoral ou municipal (temporaire ou permanent), réserve de chasse, etc.</p>
	2	<p>Doter les sites d'un document de gestion</p> <p>Travailler avec les acteurs et les administrations (territoriales ou d'Etat) pour que chaque site soit doté d'un document de gestion même simplifié, d'un dispositif d'évaluation (lien OPN) et d'un gestionnaire, afin de répondre à l'objectif de la protection.</p> <p>Les documents de gestion doivent faire le lien avec les orientations du document d'objectifs pour apporter de la cohérence entre les politiques de conservation de la nature et développer les synergies (comité consultatif, comité de pilotage, exemple d'action de gestion, suivis biologiques, etc.).</p> <p>Une attention particulière sera apportée à l'articulation des documents de gestion entre eux (enjeux, objectifs et actions).</p>
	3	<p>Cibler les actions de police de l'environnement et adapter les procédures</p> <p>En fonction des enjeux Natura et des pressions exercées sur les milieux et les espèces, accompagner les agents OFB dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les thématiques de contrôle et les secteurs d'intervention - L'adaptation des procédures liées aux délits et préciser une politique pénale avec les parquets pour assurer le suivi des procédures.
	4	<p>Informer de l'existence d'outils de protection liés aux autres politiques publiques</p> <p>En fonction des enjeux et des opportunités d'action, d'autres outils réglementaires existent pour préserver les espèces et les habitats : arrêtés municipaux ou préfectoraux (permanents ou temporaires), Classement des haies, Obligation Réelle Environnementale, cartographie de zone humide, classement des frayères, etc.</p> <p>Réaliser un travail d'information sur l'existence de ces outils par les services de l'Etat, les collectivités ainsi que les acteurs de l'environnement pour répondre aux enjeux biologiques.</p>
Outils de réalisation	Documents stratégiques de façade, Stratégies nationales et régionales des aires protégées (Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine), Stratégie Régionale Biodiversité	
Acteurs concernés	Parc Naturel Régional du Marais poitevin, Etablissement public du Marais poitevin, Services de l'Etat, OFB, Gestionnaires des sites protégés (RNN, RNR, APPB, APPBHN, etc.), Communautés des communes, Conseils régionaux et Départementaux, communes, Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, Associations de protection de la nature, CEL, ONF, CEN Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine Chambres d'agriculture, etc.	

Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°1 : Maintenir la fonctionnalité et la dynamique des estrans et des estuaires - Fiche N°2 : Evaluer et conserver les lagunes - Fiche N°3 : Maintenir dans un bon état de conservation les habitats du cordon dunaire - Fiche N°4 : Préserver les boisements et la trame arborée - Fiche N°7 : Gérer et préserver les milieux aquatiques - Fiche N°8 : Gérer et protéger les pelouses calcicoles - Fiche N°9 : Gérer et préserver les tourbières - Fiche N°10 : Gérer et préserver la végétation herbacée haute - Fiche N°12 : Favoriser la conservation, la fonctionnalité et la qualité biologiques des prairies naturelles - Fiche N°13 : Gestion collective des Communaux - Fiche N°16 : Suivi et protection de la Guifette noire - Fiche N°17 : Anatidés et limicoles nicheurs, hivernants et migrateurs - Fiche N°18 : Localiser et préserver la flore patrimoniale - Fiche N°20 : Connaissance et protection des Chiroptères et de leurs habitats - Fiche N°24 : S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats sur le site - Fiche N°27 : Cartographie et suivi des habitats naturels - Fiche N°29 : Informer / sensibiliser sur les enjeux Natura 2000 - Fiche N°30 : Consolider les pratiques des acteurs du territoire à la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Déclinaison des politiques supra territoriales - Engagement des procédures de création ou d'extension - Nombre de document de gestion élaboré - Nombre de contacts pour des informations réglementaires 				
Coût estimatif	Animation : 3 000 €/an Prestation : 30 000 €				
Coût Total	33 000 €				
Financements mobilisables	Etat, Europe, Agence de l'eau, collectivité territoriales				